



LE POINT

éditorial

L'édition de ce mois du Point s'offre, entre autres, un regard sur notre bilan en matière d'économie et d'emploi après cette première législature à double majorité de gauche. Nous avons déjà pu constater l'excellent travail dont cette configuration parlementaire et gouvernementale a fait bénéficier notre canton en matière de social dans l'édition précédente de votre journal favori.

Il est temps à présent de s'arrêter quelques instants sur les chiffres réels qui illustrent les efforts consentis en matière de promotion de l'économie, de création d'emplois et en ce qui concerne le très agréable recul du chômage enregistré ces dernières années. Et on ne se lassera pas de rappeler que le département qui chapeaute tout cet important domaine de notre organisation sociale est depuis belle lurette entre des mains socialistes. L'emploi est et reste une priorité du PSN et c'est la raison pour laquelle nous continuerons à œuvrer à son expansion. En effet, il ne conviendrait pas, chers camarades, de nous reposer sur nos lauriers. Et ce n'est pas en réponse à la jalousie induite par notre étonnant succès, celui qui amène certains adversaires à décrier avec autant d'insistance nos travaux en faveur de la promotion et du développement de l'emploi dans notre région, mais simplement parce que nos idées devront encore longtemps préparer les boucliers qui nous protégeront des soubresauts de l'économie mondiale, comme nous avons su le faire toutes ces années, n'en déplaise à tous ceux qui, loin de la gauche, pensaient être les seuls garants en la matière.

Combien de fois l'emploi et l'économie se sont-ils retrouvés au cœur de vaines et frustrantes promesses électorales ? Au PSN, nous préférons largement l'action aux promesses !

Eric Flury
Président du PSN



Emploi. Un premier bilan, des perspectives

- 2 Dossier Emploi
- 5 Caisse de pensions unique
- 6 Sections
- 7 Chronique des Chambres
- 8 La dernière - Agenda

Focus sur l'emploi

A quelques mois des prochaines élections cantonales et à quelques semaines d'une votation primordiale sur la libre circulation des personnes, il est utile de faire le point sur la situation et les évolutions du marché de l'emploi, afin de bien situer le contexte et les enjeux.

En tant que principal vecteur de redistribution des richesses, mais également en tant que facteur déterminant d'intégration sociale, l'emploi est au cœur des priorités et des actions socialistes depuis toujours. Pas seulement la lutte pour créer de nouveaux emplois et réduire le chômage, mais également pour promouvoir de meilleures conditions de travail et de salaire. Ce n'est donc pas un hasard si ce sont des conseillers d'Etat socialistes qui assument, depuis de nombreuses années, la direction du département cantonal compétent.

Ce petit dossier décrit brièvement la situation du marché de l'emploi à travers quelques constats, avant d'évoquer certaines des actions déployées durant les dernières années. Finalement, il offre deux regards croisés quant aux enjeux pour les années à venir.

Un marché de l'emploi à prendre en compte

Depuis début 2005, le canton de Neuchâtel vit une période de surchauffe de plus en plus marquée sur le marché de l'emploi. Le nombre d'emplois offerts dans le canton a en effet connu une hausse soutenue. Le mouvement a commencé d'abord dans le secteur secondaire, qui a à lui seul progressé de 5800 emplois. Il s'est ensuite étendu, dès mi-2006, au secteur tertiaire, qui affiche à ce jour une progression très réjouissante, de quelque 2400 emplois. Au total, le canton a vécu une progression de près de 10% et offre aujourd'hui plus de 90'000 emplois !

De manière certaine, cette évolution a eu des effets positifs en termes sociaux, démographiques, financiers et fiscaux. Entre autres, même s'il n'y a pas toujours adéquation entre les postes créés et la main-d'œuvre disponible, la croissance marquée de l'emploi a largement contribué à la baisse du taux de chômage, qui est passé de 4,7% en janvier 2005 à 3,1% pour septembre 2008.

Par contre, la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs-clés de notre économie cantonale s'est beaucoup aggravée, avec notamment pour conséquence la nécessité, pour les employeurs concernés, de recruter dans un rayon bien plus distant

qu'auparavant. Un défi relevé grâce à l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes quasiment parallèlement à ces évolutions, qui a permis à notre économie cantonale de poursuivre sa croissance en s'appuyant sur l'apport décisif de la main-d'œuvre frontalière.

Ces évolutions consacrent le rôle de pôle urbain de l'Arc jurassien joué par Neuchâtel, mais engendrent aussi des défis de taille, tant pour les entreprises, qui peinent à trouver les compétences recherchées, que pour les collectivités, qui doivent gérer, entre autres, les problématiques liées à la mobilité de la main-d'œuvre et concevoir, par-delà les frontières, l'agglomération transfrontalière de demain.

Globalement, l'économie neuchâteloise s'est renforcée et s'est beaucoup diversifiée, même si ces dernières années ont vu l'horlogerie réaffirmer son rôle prépondérant au sein de notre secteur industriel, à côté du technico-médical. En outre, même si le savoir-faire neuchâtelois dans la haute précision et les microtechniques joue tout son rôle dans la forte croissance que nous vivons, l'économie cantonale enregistre également une progression du secteur tertiaire.

en surchauffe : des évolutions et des potentiels à exploiter

En matière de conditions de travail et de salaire, la pénurie actuelle a permis d'aboutir à de sensibles améliorations pour les travailleuses et les travailleurs dans les secteurs les plus touchés.

Le renforcement des contrôles a également permis de diminuer les abus les plus manifestes et

le recours au travail illicite. Cependant, tous les secteurs économiques ne sont pas concernés par ces améliorations. Il subsiste des situations légalement conformes, mais humainement, socialement et politiquement inacceptables, avec des secteurs économiques entiers qui s'appuient sur une main-d'œuvre embauchée à des conditions ne

permettant pas de vivre sans recourir à des soutiens financiers des collectivités.

« le canton a vécu une progression de près de 10% et offre aujourd'hui plus de 90'000 emplois »

Une action efficace et soutenue

Lors de la précédente législature, s'appuyant sur l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, notre canton s'était doté d'une loi sur l'emploi particulièrement progressiste, qui confiait de grandes responsabilités aux partenaires sociaux, tout en donnant à l'Etat de puissants outils d'analyse et de régulation. Les moyens de contrôle du marché de l'emploi, encore embryonnaires au début du millénaire, avaient été considérablement renforcés. C'est dire si le bilan socialiste à l'issue de la précédente législature était positif en matière de politique de l'emploi.



Avec la double majorité de gauche législative et exécutive qui dirige le canton depuis 2005, le mouvement s'est encore accentué. C'est une politique de l'emploi

dynamique, proactive et anticipative qui s'est déployée et qui profite aussi bien aux employés qu'aux employeurs et aux collectivités.

En matière de création d'emplois, nous avons su exploiter au mieux les effets de la bonne conjoncture économique et nous avons atteint des chiffres records, avec une progression du nombre d'emplois offerts de plus de 8000 unités depuis début 2005. Nous avons également pu nous appuyer sur les milliers d'emplois créés pour favoriser le placement des demandeurs

d'emploi et l'insertion des jeunes. L'Etat, notamment au travers du service de l'emploi, a développé des partenariats novateurs avec les entreprises pour répondre à la fois aux besoins de ces dernières et à ceux des demandeurs d'emploi.

Du côté des conditions de travail, le déploiement des contrôles et les mesures d'accompagnement ont non seulement permis d'éviter toute forme de dumping salarial lié à la libre circulation, mais ont en outre permis d'identifier et d'attaquer des inégalités qui frappaient certaines catégories de travailleurs depuis longtemps déjà. D'une manière générale, les contrôles se sont beaucoup intensifiés, dans un climat de confiance entre les partenaires sociaux et l'Etat. Une confiance qui s'est même traduite par un mandat confié par les partenaires sociaux du bâtiment au Service de l'emploi via son office de surveillance, pour que ce dernier effectue des contrôles quant au respect des dispositions conventionnelles !

Ces actions, portées par des socialistes pour la quasi-totalité d'entre elles, ont largement contribué à ce que la croissance soit plus marquée à Neuchâtel qu'en moyenne suisse et, surtout, à ce que cette croissance profite au plus grand nombre...

Bernard Soguel
Conseiller d'Etat

Regards croisés sur les enjeux du marché de l'emploi pour les années à venir



En Suisse, les femmes gagnent toujours en moyenne 20% de moins que les hommes, à travail égal. L'égalité des salaires est très loin de se régler toute seule et, même si certaines entreprises affirment qu'il n'y a plus d'inégalités en leur sein, il en va souvent tout autrement dans la réalité.

Il est donc urgent qu'en plus du renchérissement, les entreprises augmentent les salaires féminins en valeur réelle, comme le demandent les syndicats, afin de se rapprocher concrètement de l'égalité.

Une telle mesure permettra aussi d'enrayer l'augmentation du nombre des travailleurs pauvres et d'agir concrètement pour lutter contre cette dérive qui a commencé durant les années nonante, lorsque l'on a vu croître le nombre de travailleurs dont le salaire plein, pour au moins 40 heures hebdomadaires, n'atteint pas le seuil de pauvreté. Parfois, même un deuxième emploi ne suffit pas à entretenir correcte-

ment leur ménage, sans l'apport de l'aide sociale ou le soutien de divers organismes. Aujourd'hui, les travailleurs pauvres représentent plus de 7,5% de la population active. Avec comme principaux effets la souffrance de ces personnes et des coûts importants pour la collectivité.

Il est urgent d'agir et c'est d'ailleurs pour cette raison que les syndicats négocient des conventions collectives de travail (CCT) incluant un salaire minimum. Même si certains disent qu'il y a un risque de tirer les salaires vers le bas, ces montants minimums assurent, à ceux qui les touchent, de ne pas se retrouver dans les 7,5% décrits plus haut.

Alors clairement, l'enjeu pour l'emploi de demain, c'est de lutter contre toute forme de dumping, d'obtenir des salaires suffisants pour vivre, ainsi qu'une réelle égalité entre hommes et femmes. Et pour y contribuer, peut-être un salaire minimum obligatoire toutes branches confondues en Suisse ?

David Taillard
Député et président de l'USCN

Depuis des décennies, les politiques cantonales de développement économique et de l'emploi sont dirigées par des conseillers d'Etat socialistes. La capacité d'innovation et d'anticipation dont ils ont fait et font encore preuve dans l'exercice de leurs fonctions contribue grandement à la crédibilité de notre parti, tant il est vrai que leur action a permis d'obtenir des résultats tangibles et reconnus en Suisse entière. Une action soutenue et avant-gardiste, qui a notamment permis à notre canton de se relever de la crise horlogère, de diversifier son tissu économique, d'entretenir et de développer un partenariat social fort et envié, tout en utilisant toute la marge de manœuvre offerte par le droit fédéral en matière de protection

légale des travailleuses et des travailleurs.

Alors que dans ses débuts, la promotion économique est née pour favoriser le plein emploi, l'enjeu de demain est inverse. La baisse annoncée du nombre d'actifs obligera à réorienter la politique de l'emploi pour développer une capacité de réponse aux besoins des entreprises, afin d'assurer la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Une telle aptitude constituera, à n'en pas douter, un atout décisif en matière de promotion économique.

Ce nouvel enjeu rejoint pleinement les préoccupations relayées par nos élus à tous les niveaux depuis des années, en matière de formation, de soutien à l'activité professionnelle des femmes et

d'outils d'insertion et de réinsertion. Comme nous avons su le faire par le passé, osons mener dès aujourd'hui des actions novatrices dans notre canton, afin d'anticiper la pénurie plutôt que de la subir !

Jean-Nat Karakash
Conseiller stratégique du DEC



Caisse de pensions unique (CPU), chronique d'un conflit social annoncé !



Une caisse de pensions recèle un aspect affectif fort, lié à la perspective d'une tranche de vie que tout un chacun aspire à vivre le plus confortablement possible. Il existe donc des enjeux importants liés à la prévoyance professionnelle. Il y a d'une part la sauvegarde d'un instrument dont la santé financière fragile et dépendante de phénomènes financiers peu maîtrisables, est préoccupante. La capitalisation à moyen et long terme, donc la pérennité, des caisses publiques du canton n'est pas garantie, des mesures doivent être prises, c'est une évidence.

De plus, depuis le début de la législature, il y a des réformes structurelles nécessaires dans le canton, qui affaiblissent les caisses des villes et qui imposent une redéfinition des besoins institutionnels au niveau des organes de prévoyance des employeurs publics du canton... Et il y a une forte volonté politique de garder toutes les entités publiques et parapubliques au sein d'une caisse publique, voilà le premier enjeu, et il est de taille !

Le traitement de la question de cette caisse unique s'est déroulé à plusieurs niveaux et en plusieurs temps. Pour y voir un

peu plus clair, il est nécessaire de prendre de la hauteur. Tout d'abord, il y eut le travail dans le contexte d'un partenariat social bien constitué, entre employeurs et employés. Nous aimerions là souligner l'excellent résultat de cette négociation et le travail conséquent réalisé.

Ensuite, il y eut la présentation de cet objet au Grand Conseil avec un renvoi en commission pour « sauver » le projet. Là, une démarche éminemment politique a prévalu... La négociation fut âpre et difficile, les vœux des uns et des autres étaient difficiles à concilier et diamétralement opposés... Sauf sur un point : il est primordial de recapitaliser notre caisse publique unique. Bien sûr, le chemin de croissance choisi est brutal, ce qui aura pour incidence, en le liant à la compensation du coût de la vie, un plafonnement des rentes si le rendement de l'argent reste longtemps à son niveau actuel. Il est évident que lors des travaux de la commission CPU, le fruit de la négociation entre les partenaires sociaux a été perdu... Ce qui a déplu aux commissaires et au groupe socialiste et ce qui provoqua l'ire des syndicats ainsi que des associations professionnelles.

C'est à la suite de ces discussions laborieuses que nous avons pu trouver une ligne médiane tout de même acceptable. Et sur ce point, nous comprenons les partenaires sociaux de la partie « employé(e)s », nous ressortons de la négociation en ayant dû lâcher quelques éléments chers à la gauche, et cela nous a fait mal, nous avons aussi mar-

qué la limite de ce qui n'était pas négociable et sur ces points, les commissaires socialistes ont tenu bon, il est juste aussi de le rappeler ! Nous devons le dire, le résultat final obtenu n'a pas déchaîné l'enthousiasme du groupe socialiste... qui après une longue pesée d'intérêts a penché pour un soutien à cette loi CPU, parce que sans une loi votée, cela provoquerait des dégâts collatéraux pour Hôpital neuchâtelois, pour Viteos... Et finalement pour les assurés ainsi que les bénéficiaires de prestations de la CPU.

Bien sûr tout n'est pas à jeter dans cette loi car, sans une mesure concrète visant à une recapitalisation de la Caisse de pensions unique, ce seraient les rentes de 22'000 personnes qui seraient en danger à terme. De plus, avec cette loi, nous garantissons, pour les 30 prochaines années, une primauté des prestations. Mettre toute la fonction publique neuchâteloise dans la même caisse, c'est une réforme institutionnelle importante qui devrait rapprocher les différentes entités publiques et permettre plus facilement les regroupements et les fusions en tout genre dans le domaine public neuchâtelois. Les pouvoirs publics participent à la recapitalisation de la Caisse unique et cela est un geste appréciable des employeurs. L'âge de la retraite n'est pas remis en question.

Il n'est pas inutile aussi de dire que nous nous trouvons dans un domaine qui risque d'être à tout moment transformé par la législation fédérale... Ce que l'on a ancré dans la loi est donc

« dépendant de phénomènes extérieurs ». Pourquoi donc se battre à gauche comme des chiffonniers dans un domaine à ce point aléatoire et dépendant de phénomènes peu maîtrisables (dans tous les cas, le droit fédéral reste réservé) ?

Avec les modifications proposées maintenant par le Syndicat des services publics (SSP) via l'initiative, l'on revient à la situation d'avant le travail politique de la commission, nous avons donc une proposition arrêtée en partenariat social entre employeurs et employés. Pour le PSN, cette solution va dans le bon sens, mais à la condition que le SSP retire son référendum sur le même objet...

Car comment peut-on vouloir modifier une loi que l'on désire par ailleurs abroger... ? Peut-être que seul Kafka pourrait trouver un sens à une telle démarche.

Il est donc souhaitable qu'une solution harmonieuse puisse être trouvée sur cette question, entre les syndicats et la gauche, car l'enjeu est primordial, pour la fonction publique neuchâteloise et les assurés de la CPU !

François Cuche
Député

Assemblée générale du Parti socialiste, section de Peseux
13 juin 2008

Eloge de Jean Dubois - extraits

Mon cher Jean,

Il me revient le redoutable honneur de dresser ton panégyrique. Rassure-toi, ce n'est pas une oraison funèbre – même pas politique – car dieu merci, tu es encore bien vivant. Je ne sais pas non plus pourquoi cet honneur m'échoit à moi, puisque je ne suis pas le plus ancien militant de notre section. Peut-être parce que nous avons vécu une belle aventure les deux ensemble pendant quatre ans ! Bref, on me l'a demandé et j'ai accepté avec plaisir parce que j'ai un énorme respect et pas mal de considération pour toi qui as beaucoup donné au parti socialiste pendant près de 40 ans.

(...)

Il convient tout de même de rappeler que tu as présidé notre section de même que le Conseil général, le Conseil communal et même je crois la Commission scolaire. Jean a également été député et les mauvaises langues disaient de lui qu'il était avec son pote Serge Mamie le meilleur client de la buvette du Grand Conseil. Il n'empêche, le postulat Dubois-Rossier pour l'étude d'une traversée de Peseux en tunnel n'est toujours pas classé, à ma connaissance du moins.

La carrière politique de Jean Dubois s'est développée dans le sillage, voire même dans l'ombre de son frère Pierre, conseiller d'Etat durant de nombreuses années. Jean, dont le sens de la famille est très développé, nourrit beaucoup d'admiration pour son frère Pierre. Mais il y a une chose qu'il déteste, c'est qu'on le présente comme le frère de... qui vous savez !

(...)

Patrice Neuenschwander

Retrouvez le texte complet sur www.psn.ch

Nous avons gagné !

Camarades,

Au soir du 22 juin, il n'y a pas d'élus et de non-élus ! Il y a 27 camarades engagés qui ont toutes et tous donné le maximum d'eux-mêmes et de leur temps pour permettre ce succès, car le siège supplémentaire que nous avons obtenu représente un réel succès.

C'est donc toute la liste qui est gagnante et avec elle, la section du Parti socialiste de La Tène. Malgré une campagne communale un peu mouvementée et un contexte émotionnel délicat pour le Parti socialiste neuchâtelois, nous avons su convaincre et mobiliser nos électeurs. Nous avons pu démontrer la qualité de notre travail durant la législature écoulée et rendre notre programme attractif. C'est donc avec toute la section de La Tène que nous avons atteint ce magnifique résultat de plus de 15'700 suffrages qui nous permet de bénéficier de 14 voix au Conseil général de La Tène.

Le grand défi pour notre section est, dans l'esprit de cette dynamique gagnante, de fédérer cette nouvelle commune de La Tène durant les années à venir. Nous avons la responsabilité de faire que cette nouvelle entité existe, et que ses habitants s'identifient à elle et soient fiers d'y habiter, d'y travailler ou encore d'y passer leurs loisirs. C'est à travers cet engagement que nous pourrions gagner encore !

Dans cette perspective, les quatre prochaines années nous réservent un travail particulier, celui de la mise en œuvre du programme politique que nous avons toutes et tous défendu devant la population et de l'unité de notre nouvelle commune La Tène.

Un merci particulier à notre camarade Lionel Jourdan, conseiller communal sortant à Marin-Epagnier, pour son engagement et son rayonnement.

Nathalie Fellrath
Présidente de section

VOTRE ESCALE EN PLEINE NATURE





Les Rives du Doubs

JEAN-FRANÇOIS BADET, Directeur
Pré-du-Lac · 2416 Les Brenets · Tél. 032 933 99 99 · Fax 032 933 99 98 · www.rives-du-doubs.ch

HÔTEL · RESTAURANTS · TERRASSES · SÉMINAIRES

Liberté de contracter : non... non... et rebelote



Lors de la dernière séance de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats, les commissaires ont repris une fois de plus la lancinante question du « gel des admissions » et de la « liberté de contracter ». Ils ont courageusement choisi de renvoyer le projet au Département, manière de lui repasser la patate chaude, avec la mission de concocter un modèle ressemblant à celui des assureurs...

Le dossier que l'on appelle désormais « liberté de contracter » est un vrai serpent de mer... Rappelez-vous ! En 2002, le Conseil fédéral décide, à titre provisoire, de geler toute nouvelle installation de médecins en cabinets privés. On craint alors qu'avec la libre circulation des personnes, de nombreux médecins en provenance de l'Union européenne ne s'installent en Suisse et n'exercent à la charge de l'assurance-maladie, faisant augmenter sensiblement des coûts qui ont déjà une nette tendance à l'escalade.

Cette mesure « provisoire » est reconduite régulièrement depuis lors et est toujours en vigueur, mais, « croix de bois, croix de fer », le Parlement ne

se laissera plus faire et refusera toute prolongation au-delà de 2009. Il faut donc trouver un autre moyen de gérer les installations de nouveaux médecins et de maîtriser les coûts.

En 2004 déjà, le Conseil fédéral fait une proposition fondée sur la « liberté de contracter ». Il prévoit de laisser aux assureurs la possibilité d'établir des contrats avec les médecins qui leur conviennent et donc de leur donner le pouvoir de choisir les praticiens qui peuvent ou ne peuvent pas exercer à la charge de la LAMal.

Ce modèle fait la joie des assureurs, à qui il attribue le pilotage du système de santé. Les patients en revanche n'ont plus le choix du médecin et doivent se renseigner sur les contrats conclus avec leur assureur. Les médecins n'ont qu'à bien se tenir s'ils veulent être reconnus.

Le Parlement, quant à lui, tergiverse, sachant bien que ce modèle n'a pas l'heur de plaire aux citoyens. On palabre, mais on ne décide rien... avant les élections de 2007.

2008 est l'année de la créativité : émergent alors les modèles Helvète, des cantons, FMH, Oggier, liberté de contracter seulement pour les médecins spécialistes, *managed care*, etc. On parle encore et encore et on n'avance pas. Le Conseil national met alors le Conseil des Etats sous pression et le somme de trouver une solution, sans quoi le gel des admissions tombera sans autre forme de procès.

Le 1^{er} juin 2008, le peuple vote sur l'assurance-maladie et exprime clairement sa volonté : il ne veut pas du pouvoir absolu des caisses...

Fin juin, la commission des Etats procède à des auditions, reçoit les représentants des cantons et de la FMH, constate que leurs deux modèles sont compatibles, moyennant quelques aménagements, et propose aux deux organisations de se rencontrer et de présenter un projet commun.

Fin août, c'est chose faite, la CDS* et la FMH envoient le résultat de leurs réflexions : une obligation de contracter et une intervention des cantons à titre subsidiaire, au cas où il y aurait trop ou trop peu de médecins. C'est compter sans le missile de Santésuisse : juste avant la réunion de la commission, la faïtière publie un modèle dit « de coopération » : d'une part, une assurance de base comme actuellement, mais sans gel des admissions, et d'autre part, un système « de coopération », où les assureurs et les fournisseurs de prestations définissent librement et contractuellement leur collaboration. La liberté de contracter est de retour...

Et que croyez-vous que décide la commission ? Elle entre en matière sur le message du Conseil fédéral sur la liberté de contracter de 2004 et renvoie le projet au Département avec mission de reprendre le travail sur la base des propositions des assureurs ! Le dossier est prudemment renvoyé au Département et non au Conseil fédéral, ce qui évite une

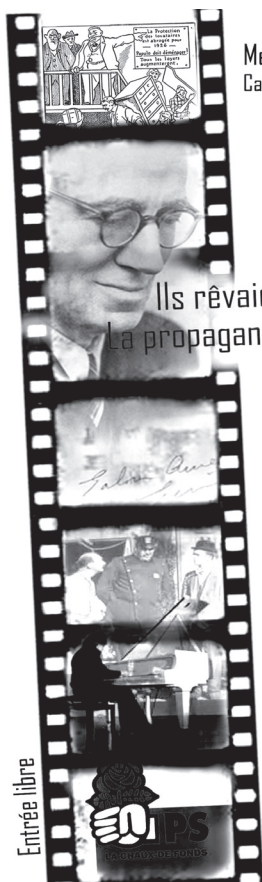
publicité inutile autour d'un sujet qui pourrait fâcher...

Pour le document CDS-FMH, c'est un enterrement sans fanfare. Les cantons et la FMH ne pèsent pas lourd face aux assureurs à la commission des « Etats ».

Gisèle Ory
Conseillère aux Etats

* Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

Cinéma



Mercredi 24 septembre 2008 20 heures
Cave du Petit Paris Progres 4 La Chaux-de-Fonds

Ils rêvaient d'un monde meilleur...
La propagande politique hier et aujourd'hui

Un film
Des textes
Un débat

Entrée libre



Mercredi 17 septembre 2008
à 19 h, salle Unia, avenue de
la Gare 3, Neuchâtel

La section des Femmes
socialistes neuchâteloises
(FSN) vous invite à la pro-
jection du film
« Cinéjournal au féminin »
(1980, Anne Cunéo)
et à une soirée festive
autour d'un buffet.

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs
qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, don-
nent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski

Agenda

Commission Economie - Emploi - Fiscalité

16 septembre, 18 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Commission Environnement

16 septembre, 20 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Section Femmes

17 septembre, 19 h 00, Neuchâtel, salle Unia

Préparation du Grand Conseil

18 septembre, 19 h 30, Fontainemelon, l'Union

Groupe Cantonaux 09

23 septembre, 19 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

La propagande politique hier et aujourd'hui**Film - Textes - Débat**

24 septembre, 20 h 00, La Chaux-de-Fonds, Cave du Petit Paris

Comité Le Point

25 septembre, 17 h 30, Fontainemelon, l'Union

Préparation du Grand Conseil

25 septembre, 19 h 30, Fontainemelon, l'Union

Rencontre partis de gauche

2 octobre, 17 h 45, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Groupe de travail Montagnes neuchâteloises

2 octobre, 20 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Commission Ecole

14 octobre, 20 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Bureau du comité cantonal

21 octobre, 12 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Groupe Cantonaux 09

21 octobre, 18 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Commission Famille Egalité

21 octobre, 20 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil

23 octobre, 19 h 30, Fontainemelon, l'Union

Conférence de coordination du PSS

24 octobre, Aarau

Congrès ordinaire du PSS

25-26 octobre, Aarau

Commission Santé

28 octobre, 18 h 00, Les Hauts-Genèveys, Buffet de la gare

Commission Affaires sociales

28 octobre, 20 h 00, Les Hauts-Genèveys, Buffet de la gare

Commission Formation professionnelle et académique

28 octobre, 20 h 00, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Congrès PSN

21 novembre, lieu à préciser

Votre agenda PSN est actualisé sur www.psn.ch